

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2003)
Heft: 169-170

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

INITIATIVES, PÉTITIONS, RÉFÉRENDUMS

● L'initiative des syndicats chrétiens " pour de plus justes allocations pour enfants ! " a abouti. Le peuple devra donc se prononcer sur ce texte qui propose d'introduire des allocations d'au moins 450 francs par mois et par enfant.

● Le Mouvement populaire des familles (MPF), le Parti du travail (PdT), les Verts, les Jeunesses socialistes suisses et le syndicat Comedia ont lancé l'initiative populaire " pour une caisse maladie unique et sociale ". Le texte prévoit le remplacement des 99 caisses actuelles par un seul établissement géré par un conseil d'administration

CAISSE MALADIE :



tripartite comprenant des représentants des autorités, des assurés et des prestataires de soins. Comme l'initiative santé repoussée le 18 mai, la proposition du MPF prévoit également des primes tenant compte de la " capacité économique des assurés ".

● L'initiative " Moratoire sur les antennes de téléphonie mobile " lancée en mars 2002 tombe à l'eau. Le comité d'initiative, qui n'a pas réussi à récolter les 100 000 signatures nécessaires, a interrompu la collecte.

● Le peuple devra décider, probablement l'an prochain, s'il accepte l'initiative populaire " pour interner à vie les délinquants sexuels ou violents très dangereux et non amendables ". Par 23 voix

contre 1, le Conseil des États a repoussé le texte. Tant le gouvernement que le Parlement estiment que la dernière révision du Code pénal, adoptée l'an dernier, va plus loin que l'initiative.

● L'éventualité de devoir rouler moins vite que les autres usagers de la route suscite une grosse colère chez les



motards. La pétition lancée contre le bridage des motos à 80 km/h a recueilli 209 986 signatures et a été déposée à la Chancellerie fédérale. La pétition fait suite à la publication du rapport de sécurité routière Vision zéro du Bureau suisse de prévention des accidents (BPA). Outre les restrictions visant les motards, le rapport proposait l'introduction de nouvelles limitations de vitesses générales à 110 km/h sur les autoroutes et à 70 km/h hors des localités. Les mesures définitivement retenues par le département de Moritz Leuenberger ne seront pas connues avant la fin de 2004.

● L'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) a annoncé le lancement d'un référendum contre les accords bilatéraux bis. L'organisation accuse le gouvernement et la majorité du Parlement de tout faire en vue d'une adhésion de la Suisse à l'Union européenne, " même s'ils ne le disent pas



ouvertement ". L'ASIN demande en outre que les négociations relatives à l'extension de la libre circulation des personnes et aux nouveaux dossiers soient suspendues jusqu'en 2009. Sinon, elle se réserve le droit de lancer le référendum.

FINANCES

● Le nombre de dossiers soumis en 2002 au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) a augmenté de 56 %, passant de 417 à 652. Pour la première fois, la majorité des soupçons ont été communiqués par le secteur non bancaire (58 %). La hausse du nombre des dossiers et la part grandissante du secteur non bancaire s'expliquent par une pratique plus sévère dans le trafic international des paiements.

● L'autorité italienne de surveillance des Bourses a cessé de collaborer avec la Suisse dans la poursuite des délits d'initiés. Elle juge la loi helvétique " trop faible ". Treize dossiers de délits d'initiés, concernant 70 intermédiaires, sont gelés.

● Kaspar Villiger se montre satisfait de la conclusion du projet d'accord entre la Suisse et l'Union européenne sur la fiscalité de l'épargne. Au prix d'une retenue à la source très substantielle (culminant à 35 % dès 2011) sur les paiements d'intérêts à des non-résidents européens, Berne a réussi à préserver son secret bancaire en échappant à l'échange automatique d'informations.

● Les fraudeurs du fisc qui se dénoncent spontanément pourraient échapper à l'avenir tant à l'amende qu'au paiement des intérêts moratoires. Le Conseil fédéral a lancé l'idée d'une amnistie individuelle. Le projet mis en consultation prévoit aussi des avantages pour les héri-

tiers. Malgré les pressions du Parlement, le gouvernement s'oppose encore à une amnistie fiscale générale.

● Même s'il juge le trou dans les caisses de l'État alarmant, le Conseil national n'est pas prêt à réduire linéairement de 2 % les dépenses pour cette année. Il a refusé une motion de sa commission des finances, la jugeant impossible à mettre en pratique.

● Après le Conseil des États, le National a adopté les comptes 2002 de la Confédération. Le déficit de 3,3 milliards de francs a suscité nombre de commentaires alarmistes et des appels à l'économie.

DÉFENSE

● L'armée suisse sera dirigée dès l'an prochain par deux Romands et un Alémanique : le Neuchâtelois Christophe Keckeis occupera le nouveau poste de chef de l'armée, le Valaisan Luc Fellay celui de chef des Forces terrestres et le Schaffhousois Hans-Rudolf Fehrlin celui de chef des Forces aériennes. Au total, le Conseil fédéral a procédé à la nomination des 57 officiers généraux qui, dès l'année prochaine et pour quatre ans, dirigeront la nouvelle Armée XXI plébiscitée par le peuple le 18 mai dernier.

● Le Conseil des États a donné son aval à l'élargissement des sanctions disciplinaires dans le Code pénal militaire. Les soldats pourraient à l'avenir avoir une amende s'ils commettent une infraction pendant leur service.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● La Suisse a levé l'embargo décrété en 1990 contre l'Irak. Cette décision lève l'interdiction de commercer avec l'Irak et d'y transférer de l'argent,

ainsi que les restrictions imposées au trafic aérien. L'interdiction de livrer du matériel militaire et le blocage des comptes irakiens en Suisse restent en vigueur.

● Le Conseil fédéral propose d'augmenter l'aide aux pays en développement de 400 millions pour les années 2004 à 2007. Elle passerait ainsi de 4 à 4,4 milliards.

● L'armée continuera à protéger les représentations diplomatiques disséminées dans le pays. Le Conseil des États a approuvé cette mission, ainsi que l'envoi d'officiers en Afghanistan. Il a également accepté de prolonger le mandat de la Swisscoy au Kosovo.

INTÉRIEUR

● Le National a approuvé le compte 2001-2002 de la Régie fédérale des alcools. Celui-ci, qui couvre excep-

cette somme, 331 millions iront à l'AVS et à l'AI.

● La formation, la recherche et la technologie disposeront de plus d'argent dès 2004. Les États se sont prononcés pour une hausse des crédits de 5 % par an. L'enveloppe proposée par le Conseil fédéral porte sur 17,3 milliards pour les années 2004-2007. Le dossier retourne au National.

● Quelque 100 000 personnes supplémentaires devront cotiser à la prévoyance professionnelle à l'avenir. Comme le Conseil des États, le National a accepté d'étendre sans délai le 2^e pilier aux petits revenus. L'ouverture du 2^e pilier aux personnes gagnant au moins 18 990 francs par an, contre 25 320 francs actuellement, se fera dès l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), probablement l'année prochaine.

● Le Conseil national a fait un pas en arrière sur les médicaments génériques. Contrairement à ce qu'il avait tout d'abord accepté en décembre, il ne sera plus question d'obliger les pharmaciens à vendre la préparation la moins chère parmi des médicaments équivalents. À l'instar des États, il revient à la " possibilité " pour le pharmacien de conseiller un générique plutôt qu'une spécialité.

● La Suisse tient son nouveau projet d'assurance maladie. Après le National, les États ont accepté, par 27 voix contre 6, l'initiative parlementaire du patron des

petits patrons Pierre Triponnez. Cinq ans après l'échec de 1999, le peuple devrait de nouveau voter l'an prochain. L'UDC a déjà annoncé qu'elle lancerait un référendum. Toutes les mères actives devraient avoir droit à un congé de 14 semaines. Pendant ce temps, elles recevront 80 % de leur salaire. Le tout sera financé grâce aux allocations pour perte de gains (APG) des militaires.

● Le délai de livraison des nouveaux passeports suisses ne peut toujours pas être tenu. Pour faire face à la demande, deux nouvelles mesures ont été introduites. Les passeports provisoires sont désormais valables trois ans et, en cas d'urgence, on peut obtenir le sésame à croix blanche en un jour. Le temps d'attente pour obtenir un nouveau passeport est actuellement de sept semaines.

JUSTICE ET POLICE

● Le Conseil fédéral ne veut pas forcer les organisateurs de manifestations à contracter une assurance responsabilité civile pour couvrir la casse éventuelle. La hauteur des primes remettrait en cause la liberté de réunion garantie par la Constitution, a-t-il répondu à une interpellation du conseiller national vaudois René Vaudroz qui demandait d'appliquer le principe du " qui casse paie " lors des manifestations. Il souhaitait, d'une part, faire assumer les frais de sécurité à la collectivité publique qui autorise la manifestation et, de l'autre, obliger les organisateurs à contracter une assurance responsabilité civile pour couvrir les éventuels dommages.

● Les Suisses qui ont aidé les réfugiés fuyant le nazisme pendant la Seconde Guerre mondiale seront réhabilités juridiquement et leurs

condamnations abrogées. C'est la réponse favorable donnée à cette initiative parlementaire par le Conseil des États, après le National. En revanche, les deux chambres ont refusé la réhabilitation juridique des Suisses engagés dans les rangs de la Résistance et des Brigades internationales, sous prétexte que l'article qui les a condamnés, soit l'article 94 du Code pénal militaire qui punit d'emprisonnement tout Suisse engagé dans une armée étrangère, est toujours en vigueur. Le Parlement a estimé que la réhabilitation " politique et morale " par le Conseil fédéral, en 1996, des brigadistes et des résistants engagés aux côtés du général de Gaulle était suffisante.


● Le Conseil national reporte une nouvelle fois le débat sur la dépénalisation de la consommation de cannabis. Par 84 voix contre 72, il a refusé d'aborder lors de cette session la révision de la loi sur les stupéfiants, adoptée par le Conseil des États en décembre 2001.

● Le Conseil des États ne veut pas que le Tribunal fédéral puisse mettre son nez dans les décisions des cantons et des communes en

Mystère

Réponse au mystère du dernier éditorial

L'Osiris de la chapelle de Tell, comme vous le verrez sur la photo ci-dessous, n'est pas le grand-père égyptien de Guillaume Tell. C'est en fait une association qui souhaitait remercier la Suisse du bon accueil qu'elle fit aux soldats français en 1871. Voilà qui nous change un peu du rapport Bergier.



tionnellement dix-huit mois, boucle sur un bénéfice net de 368 millions de francs. Sur

ont accepté, par 27 voix contre 6, l'initiative parlementaire du patron des



matière de naturalisation. Par 26 voix contre 15, il a refusé l'innovation proposée par le gouvernement, que le Conseil national avait approuvée en septembre 2002. Les sénateurs ont également décidé que les enfants de la troisième génération d'étrangers devien-

Nouvelles fédérales

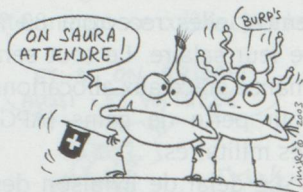
dront Suisses à leur naissance si l'un des parents a accompli au moins cinq ans de scolarité en Suisse et possède une autorisation de séjour ou d'établissement depuis cinq ans au moment de la naissance.

● Jusqu'ici, le policier, formé dans une école de son canton ou de sa ville, était assermenté pour assurer une fonction, le maintien de l'ordre. Désormais, son métier sera reconnu sur le plan fédéral. Après treize ans de labeur, le certificat fédéral de capacité voit le jour au sein des forces de l'ordre. Les premiers examens unifiés

nouveau pont autoroutier sur le Rhin. Il reliera Rheinfelden à la commune homonyme située dans le Bade-Wurtemberg.

AGRICULTURE

PAS D'OGM.
AVANT 2009...

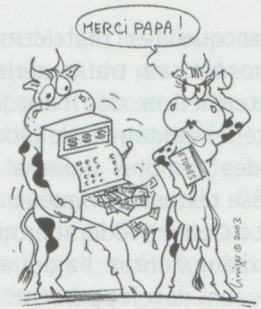


● Jusqu'au 31 décembre 2009, la Suisse n'importera pas d'organismes génétiquement modifiés (OGM) qui sont destinés à être utilisés dans l'environnement, telles

qualité phytosanitaire de la plante et de l'absence d'organismes nuisibles. Son introduction vise à lutter contre des nouvelles maladies affectant les plantes.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

● La Migros peut acheter son électricité où elle veut. C'est ce qu'a décidé le Tribunal administratif en rejetant un recours des Entreprises électriques fribourgeoises (EEF). Après le rejet de la loi sur le marché de l'électricité, le 22 septembre 2001, le Tribunal fédéral confirme que les seules dispositions légales réglementant ce marché sont la loi sur les cartels et la loi sur le marché intérieur. Les gros consommateurs, industries et commerces, pourront désormais choisir leur fournisseur d'électricité et négocier les tarifs à la baisse.



Un jeune adulte ne peut demander à son père de lui payer des études lorsqu'il a coupé tout contact avec lui depuis des années. Le Tribunal fédéral a débouté une femme de 24 ans qui exigeait que son père lui verse une pension. Il a jugé inadmissible une telle dégradation du père au rôle de tiroir-caisse. En 1992, deux ans après le divorce, la fille a décidé de cesser tout contact avec son père, qui l'a néanmoins entretenue jusqu'aux examens de maturité.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**

Mystère

Ci-contre une photo prise sur la Canebière. Quel lecteur marseillais ou astucieux nous dira ce qu'est une lime suisse ?



auront lieu en 2007. Les récents événements du G8 ont mis en lumière les difficultés de coordonner des polices formées différemment.

TRANSPORTS ET COMMUNICATION

● Le Conseil des États a donné le feu vert à une taxation des carburants contenant du soufre à raison de 2 à 5 centimes par litre.

● Le Conseil des États a autorisé également le Conseil fédéral à ratifier un accord avec l'Allemagne permettant la construction d'un

les semences. Le Conseil National en a décidé ainsi par 83 voix contre 78. Contre l'avis de Joseph Deiss. Contre l'avis des radicaux, des démocrates-chrétiens, des libéraux et d'une partie des démocrates du centre. C'est le triomphe d'une alliance entre consommateurs et écologistes d'un côté, les paysans dans leur majorité de l'autre.

Les végétaux qui passent la frontière suisse devront désormais être munis d'un passeport. Conforme à l'accord bilatéral conclu avec l'Union européenne, ce document attestera de la

Les petits Suisses de l'étranger chez Pascal Couchepin

Les 30 enfants suisses de l'étranger participant au camp de St. Stephan ont été reçus par le président de la Confédération, l'occasion de discuter avec lui de la vie en Suisse. La Fondation pour les enfants suisses à l'étranger offre chaque année à plus de

300 enfants la possibilité de participer à un camp de vacances et de découvrir le pays d'origine de leurs parents ou grands-parents. Ainsi, les enfants du camp de St. Stephan ont pu visiter une fromagerie traditionnelle dans le Simmental, partir en excursion en montagne, dans les grottes de St. Beat, faire un tour en bateau sur le lac de Thoune et visiter Berne.



Fondation pour les enfants suisses à l'étranger